



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23^e séance du mercredi 10 juin 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Virginie ZURCHER (soc.) et consorts « Signalements pour abus sexuels dans les crèches et parascolaires en Romandie, quel dispositif à Lausanne ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité demande aux différentes structures du Réseau L, la mise en place d'un protocole de protection, d'identification et de signalement contre les potentiels abus sexuels et la pédocriminalité. »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité propose à chaque structure du Réseau L des formations spécifiques liées à la prévention, l'identification et la protection contre les abus sexuels et la pédocriminalité. »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité réfléchisse à un plan d'action inter-services pour prévenir, identifier et protéger contre les abus sexuels et la pédocriminalité »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mercredi dix juin deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :